

Le magazine d'information de La Palme

Avril 2019



# Le Petit Palmiste

Lo Poumenc



SPECIAL BUDGET

**POUR  
L'AVENIR DE  
LA PALME !**

**Actualité**

**4**

Dossier Budget

**Cadre de vie**

**14**

Conteneurs enterrés

**Sécurité**

**16**

Téléalerte

# Sommaire



## P4 DOSSIER Spécial Budget

### p7 LES DECISIONS DU CONSEIL

### p13 TRAVAUX De l'ancienne cave

### p14 Cadre de vie Zoom sur les conteneurs enterrés

### P19 SECURITE La Téléalerte

## P17 Grand Débat National

### p18 Les animations périscolaires

### p19 VIE LOCALE

### p22 INFOS PRATIQUES

### p24 AGENDA Mai - Juin - Juillet

## Le Petit Palmiste

Magazine d'information de la  
commune de La Palme

**AVril 2019**

### Le Petit Palmiste Magazine

#### Mairie de La Palme

13 rue Joë Bousquet  
11480 La Palme  
Tél : 04 68 48 15 23  
Fax : 04 68 48 52 06  
mairielapalme@wanadoo.fr

#### Directeur de publication

Jean-Paul FAURAN.

#### Conception Editoriale

Jean-Paul FAURAN  
Henri FORGUES

#### Conception Mise en page

Marie-Laure CONSTANS.

#### Photos

Mairie de La Palme - Romain Bas-  
tardy - Gabriel Anton

#### Imprimerie

Consult'ink 66000 Perpignan.

*Tirage 1000 exemplaires. Papier  
recyclé. Ne pas jeter sur la voie  
publique.*

## Numéros utiles de la commune

### Mairie

**Heures d'ouverture**  
de 9h30 à 12h00  
et de 14h30 à 17h00  
Tél. 04 68 48 15 23

### Ecole de La Palme

33 avenue de la mer  
Tél. 04 68 48 17 40

### Garderie - Cantine et Club Ado

Tél. 06 18 27 50 42

### Centre aéré

Tél. 04 68 48 71 30  
ou 06 24 36 24 45

### Office de Tourisme

Pl. de la République  
Tél. 04 68 48 56 88

### Déchèterie Sigean

Chemin du Récobre  
Tél. 04 68 27 59 84

### Le Grand Narbonne

Tél. 04 68 58 14 58

### Assistante sociale

Mme NOE sur RDV  
Tél. 04 68 90 66 43

### La Poste

Tél. 04 68 48 15 60

### SAMU 15

### CIAS

Chemin du Récobre  
11130 SIGEAN  
Tél. 04 68 48 71 30

### BRL Exploitation

Eau/Assainissement  
Tél. 04 68 75 21 50

### Sous Préfecture

Tél. 04 68 90 33 40

### Trésorerie Sigean

Tél. 04 68 20 17

### Parc Naturel (PNR)

Tél. 04 68 42 23 70

### Gendarmerie

Tél. 04 68 48 00 11

### Médecin

Dr DILU Ariel  
37 bis Av. de la mer  
Tél. 04 68 46 07 92  
Ou 06 95 92 85 77

### Pharmacie

Tél. 04 68 48 37 85

### Dentiste

Tél. 04 68 48 37 85

### Infirmières

Tél. 06 17 23 88 67

### kinésithérapeutes

Tél. 04 34 36 64 98

### Pompiers

Tél. 04 68 48 53 30

# Edito



Chers amis Palmistes,

Le budget 2019 a été voté à une large majorité. Il prévoit un nouvel investissement conséquent (5.1 millions d'euros ont été investis entre 2014 et 2018).

Avril verra l'inauguration de la nouvelle école, qui avec ses 5 classes, permet de répondre aux préoccupations d'effectifs et d'accessibilité pour le meilleur confort des petits Palmistes.

Nous avons pris le parti, dans la limite de nos possibilités, de rendre un maximum de services de qualité à la population. Certes, cela a un coût mais, sans augmenter les impôts, nous faisons en sorte d'être parmi les meilleurs dans les domaines de la sécurité, de la propreté de la commune, de la jeunesse à qui nous offrons le maximum d'activités.

Mais l'action des élus ne se limite pas à la commune et un travail intense est mené au niveau du Grand Narbonne et des pouvoirs publics pour faire aboutir de grands projets structurants dans le respect d'un environnement exceptionnel, plus value indéniable de notre commune et pour lequel nous œuvrons régulièrement avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Ainsi, Chers amis Palmistes, poursuivons tous ensemble, notre action dans l'harmonie et l'unité pour que vive La Palme.

**Le Maire, Jean-Paul FAURAN.**

## Comment fonctionne un budget ?

L'élaboration du budget doit répondre à des règles définies par le code général des collectivités territoriales. Par définition, le budget est un acte de prévision qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'année. Il se compose de deux sections qui doivent être votées en équilibre par le Conseil Municipal (dépenses=recettes).

### STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<p><b>DEPENSES</b></p> <p>Les dépenses nécessaires à l'action quotidienne : consommable (électricité, fuel,...), paiement des salaires du personnel, remboursement de la dette (intérêts),...</p>	<p><b>DEPENSES</b></p> <p>Toutes les dépenses de construction qui enrichissent le patrimoine de la commune : achat de bâtiments, création de voirie, remplacement de matériels.</p>
<p><b>RECETTES</b></p> <p>Impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation...), dotations et subventions (dotation globale de fonctionnement DGF,...) ainsi que les produits de gestion courante (redevances d'occupation du domaine public, loyers perçus,...).</p>	<p><b>RECETTES</b></p> <p>La récupération de TVA, les taxes d'aménagement, les emprunts et les subventions de la Région, du Département, de l'Etat ... sur les travaux réalisés.</p>

**La stratégie budgétaire menée par la commune repose sur une gestion rigoureuse de son fonctionnement au service d'une politique d'investissement attractive et « sainement » financée.**

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

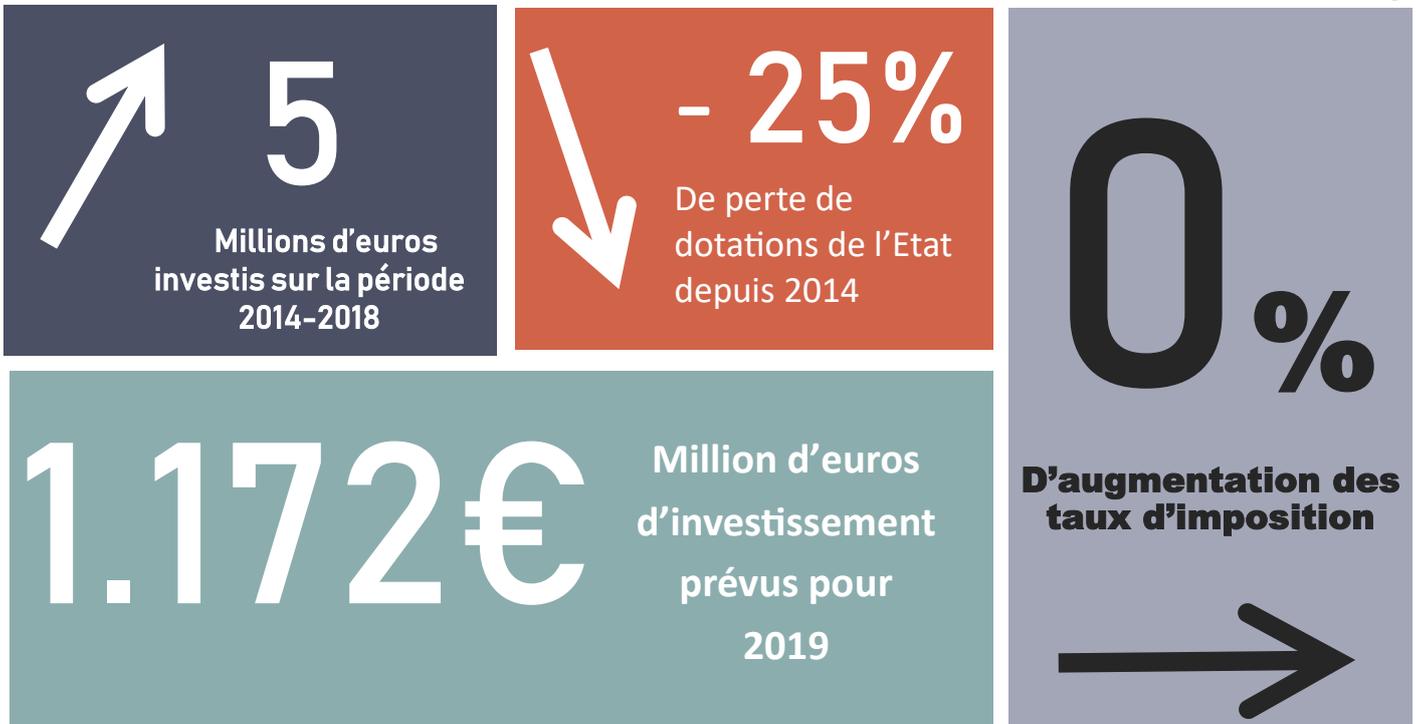
La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, à la rémunération des agents municipaux, au versement des subventions aux associations.

Pour équilibrer cette section, les recettes inscrites sont issues des produits des services délivrés par la commune, des impôts locaux, des différentes dotations (Etat, communauté de communes...), des subventions perçues (Etat, Département, Région...).



### LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement comporte les dépenses qui impactent le patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement des travaux effectués sur les bâtiments communaux et sur la voirie, ainsi que le remboursement de la dette (capital). Les recettes sont composées notamment de l'autofinancement dégagé par la commune pour faire face à ses dépenses. A cela s'ajoutent, les subventions allouées à la collectivité dans le cadre des programmes d'investissement structurants, les recettes issues de cessions de biens, et enfin l'emprunt lorsque celui-ci est requis pour assurer l'équilibre budgétaire.



## BUDGET 2019 : Poursuite des engagements

« Respect du projet de mandat, priorité aux investissements, rationalisation du fonctionnement et stabilité des taux d'imposition caractérisent le budget 2019, adopté à la majorité le 4 avril 2019. Cadre de vie, sécurité, éducation, environnement, valorisation urbaine, sont autant de marqueurs de la politique conduite par la majorité municipale répondant aux engagements pris devant les Palmistes ».

L'investissement va consister essentiellement à parachever les travaux de voirie déjà bien avancés, l'aire de jeux des Faïsses ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine et l'aménagement des parkings de la Place Général De Gaulle et de la Place du 18 Juin. Des travaux d'éclairage et de réfection des rues sont également prévus.

### LES GRANDS PRINCIPES

**1**

#### STABILITE FISCALE

Les taux de la fiscalité locale relevant de la commune sont inchangés.

Cette décision témoigne du respect de notre parole donnée aux contribuables et surtout elle traduit des choix de gestion rigoureux.

**2**

#### POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 représente l'aboutissement des actions engagées en 2018: fin du chemin des Caveaux, fin du CD 175 et fin de la vidéoprotection dans le village.

## Budget de fonctionnement

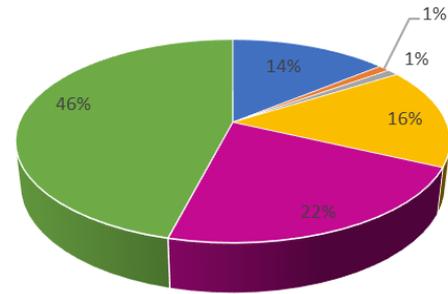
# 2 594 531 €

Le budget de fonctionnement est maîtrisé en tenant compte de l'évolution du personnel qui répond aux besoins de la population (encadrement du service périscolaire imposé par la PMI, renforcement des services administratifs et techniques), du maintien des services à la population, et des dotations de l'Etat.

La fiscalité directe locale 2019 est stabilisée avec le maintien des taux en vigueur depuis 2014.

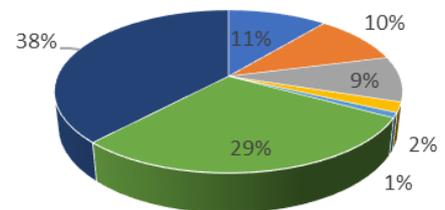
L'encours de la dette s'élève donc au 1er janvier 2019 à 1 020 397 € soit 580 € par habitant.

### FONCTIONNEMENT - Recettes



- Produits des services
- Produits exceptionnels
- Autres produits de gestion courante
- Dotations et participations
- Excédent antérieur reporté
- Impôts et taxes

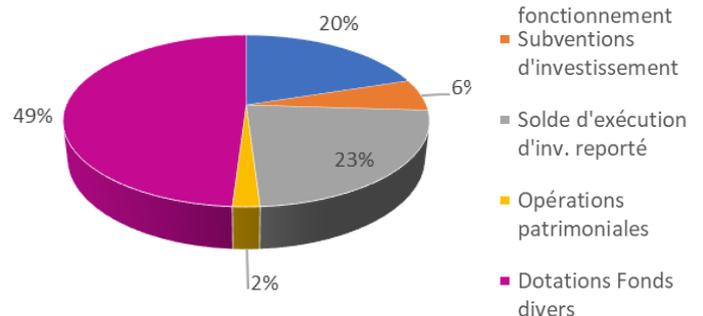
### FONCTIONNEMENT - Dépenses



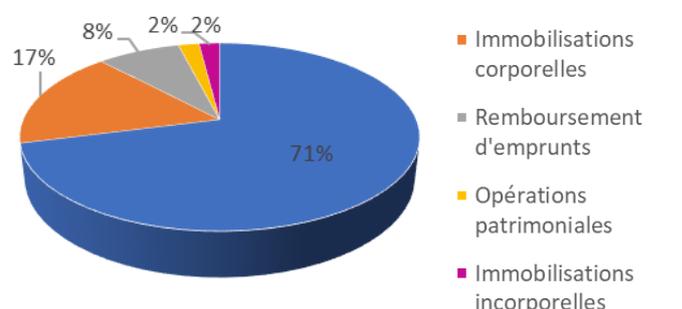
- Autres charges de gestion courante
- Atténuations de produits
- Virement à la section investissement
- Dépenses imprévues
- Charges financières
- charges de personnel
- Charges à caractère général

### INVESTISSEMENT

#### Investissement - Recettes



#### Investissement - Dépenses



## Budget d'investissement

# 1 172 000 €

Le budget d'investissement correspond à la poursuite des engagements :

- Travaux de voirie dont la fin des travaux du CD 175 et du chemin des caveaux : **435 000 €**
- Fin de la vidéoprotection : **70 000 €**
- Achèvement de l'école et mobilier : **70 000 €**
- aménagement du centre bourg : **200 000€**
- achat d'un véhicule de service : **10 000 €**
- Accessibilité des bâtiments communaux: **20 000€**
- Bâtiments, mobilier, équipements : **75 000 €**
- Acquisitions foncières : **70 000€**
- renforcement réseaux éclairage public : **70 000€**
- Divers (PLU, logiciel, matériel...): **57 000€**
- Dette en capital : **95 000 €**

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## En Séance du 29 Janvier 2019

### DELIBERATION 2019-01

#### Attribution du marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public

M. le Maire informe les membres du Conseil de la réception des offres pour le marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

Le Maître d'ouvrage a analysé les 2 dossiers reçus et propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre, 60 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse celle de l'entreprise :

*–Entreprise SPIE pour une note globale de 90/100 et un montant de 12 790.80 € HT*

M. le Maire propose aux membres du Conseil de suivre la proposition de la Secrétaire Générale pour laquelle l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et techniquement et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

### DELIBERATION 2019-02

#### Approbation avenant n°1 Marché de Travaux Ecole Ravalement 2000

M. le Maire présente à l'assemblée l'avenant N°1 de l'entreprise RAVALEMENT 2000 dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire.

Le présent avenant a pour objet de diminuer le montant du contrat pour le(s) motif(s) suivant(s) :

L'entreprise a modifié la réalisation de certains postes dont l'enduit de façades monocouche de type monorex GF finition d'aspect talochée.

Les prestations à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition 18-366 en date du 06/12/2018. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant au contrat.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 594€ HT soit - 712.80 € T.T.C.

Le montant du contrat est donc porté à 11 879 .00 € HT soit 14 254 .80 € T.T.C, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat. La moins-value s'élève donc à - 4.76 % du contrat initial.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

### DELIBERATION 2019-03

#### Approbation avenant n°1 Marché de Travaux Ecole Colas

M. le Maire présente à l'assemblée l'avenant N°1 de l'entreprise COLAS dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire. Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour le(s) motif(s) suivant(s) : L'entreprise a dû établir des travaux supplémentaires, non prévus au cahier des charges à la demande du CSPS.

Ces travaux ont pour but de modifier l'implantation de la clôture provisoire, d'établir un marquage au sol des piétons, et de modifier le réseau d'eau pluvial.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 20/02/2018.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 1 478.00€ HT soit 1 773.60 € T.T.C.

Le montant du contrat est donc porté à 48 583.60 € HT soit 58 300.32 € T.T.C, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

La plus-value s'élève donc à 3.13 % du contrat initial.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**



### DELIBERATION 2019-04

#### Approbation avenant n°1 Marché Travaux Ecole SAS Robert

M. le Maire présente l'avenant N° 1 de l'entreprise ROBERT dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment scolaire.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour le(s) motif(s) suivant(s) : L'entreprise a dû établir des travaux supplémentaires, non prévus au cahier des charges afin de permettre de mettre en place une alimentation complémentaire pour le cumulus. Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition D18.0851 en date du

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## C'est voté !

07/09/2018. Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 568.29€ HT soit 681.95 € T.T.C.

Le montant du contrat est donc porté à 33 205.56 € HT soit 39 846.67 € T.T.C, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat. La plus-value s'élève donc à 1.74 % du contrat initial.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION 2019-05

#### Achat terrain Les Légumes Bassin Consorts GALINIE

M. Le Maire expose la demande reçue le 05/12/2018 des Consorts GALINIE, de vendre à la Commune de LA PALME, une parcelle cadastrée A 1756 au lieudit les LEGUNES.

Les consorts GALINIE proposent un prix de 1 € symbolique.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION 2019-06

#### Achat terrain Les Légumes Bassin M. JALABERT

Monsieur Le Maire expose la demande reçue le 05/12/2018 de Monsieur JALABERT, de vendre à la Commune de LA PALME, une parcelle cadastrée A 1700 au lieudit les LEGUNES.

Monsieur JALABERT propose un prix de 1 € symbolique.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION 2019-07

#### Achat terrain la Combe de la Bal M. CLARET

Monsieur Le Maire expose le courrier recommandé reçu le 21/08/2018 de Monsieur CLARET Jean demeurant à MONTAIGU DE QUERCY, de vendre à la Commune de LA PALME, deux parcelles cadastrées F293 et F665 au lieudit la Combe de La Bal.

Monsieur CLARET propose un prix de 1 € symbolique.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION 2019-08

#### Indemnités de conseil aux receveurs municipaux

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes aux receveurs dans le cadre des missions de conseil,

Décide à l'unanimité,

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des missions de conseil en matière budgétaire et financière .

- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % à Mme RUGUIER, comptable public du 1/1/2018 au 30/04/2018 ainsi qu'à Mme MALET, comptable public depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

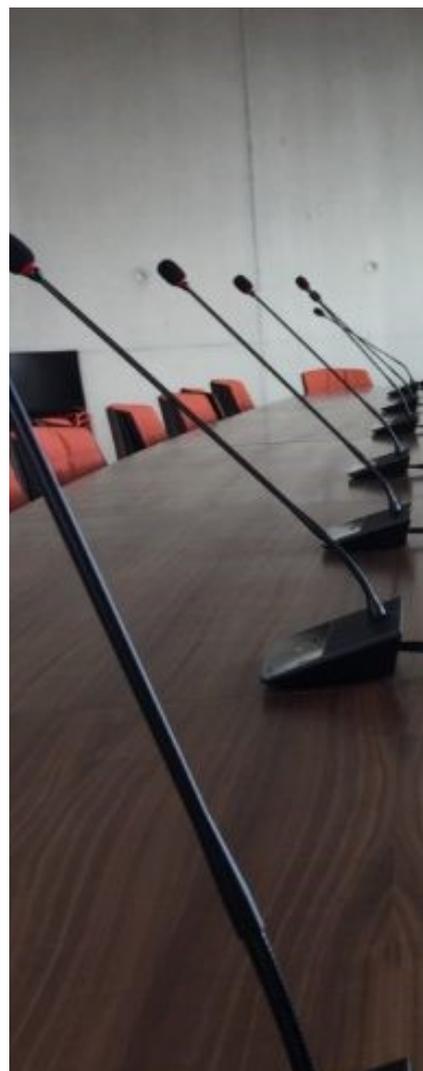
### DELIBERATION 2019-09

#### Intercommunalité – Rapport d'activités 2017

Vu le rapport d'activités 2017 du GRAND NARBONNE précisant l'institution du GRAND NARBONNE, le fonctionnement, les actions du développement économique et social, les actions cadre de vie ainsi que services publics, mais également les actions culture et loisirs.

Le Conseil Municipal,

**Prend connaissance à l'unanimité du rapport d'activités 2017.**



EN SEANCE DU 29 JANV. 2019

Retrouvez l'intégralité en  
mairie sur simple demande

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## En Séance du 29 Janvier 2019

### DELIBERATION 2019-10

#### Bail emphytéotique Commune de La Palme/SAS Salin de La Palme

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur GABANOU représentant de la SAS SALIN DE LA PALME, reçu en Mairie en date du 15 novembre 2018, relatif à une prolongation du bail emphytéotique.

La commune a loué à compter du 01/01/2014 les parcelles cadastrées A 731, A 732, A 734, A 1533, A 1534, A 1535 et A 1536 d'une superficie totale de 3 ha 19 a 40 ca à la SAS SALIN DE LA PALME.

Ce bail de location portant sur une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et s'achevant au 31 décembre 2043.

La SAS LES SALINS DE LA PALME, développant ses activités, doit avoir recours à des investissements importants et coûteux, comme la restauration et la rénovation des bâtiments existants, avec une mise aux normes de ces derniers. Par conséquent, la SAS SALINS DE LA PALME souhaiterait une prolongation du bail emphytéotique pour une durée supplémentaire de 60 années soit un bail emphytéotique d'une durée totale de 90 ans

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette prolongation de bail de location.

**Après avoir délibéré, adopté à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.**

### DELIBERATION 2019-11

#### Bourg Centre Occitanie Midi Pyrénées : contrat cadre 2018-2021

M. Le Maire présente le contrat cadre à l'assemblée qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Aude, la Commune de La Palme, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, en y associant le PNR de la Narbonnaise, les services du Département, les services de l'Etat, le CAUE 11 et les chambres consulaires ;

Pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de La Palme vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel, ...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Il souligne que ce contrat cadre est bâti sur 4 axes déclinés en 8 actions représentant au total 20 projets.

M. Le Maire rappelle que ce contrat doit être co-signé par la commune, l'agglomération et la région.

M. Le Maire informe le conseil que les dossiers de demande de subvention relatifs à 4 fiches actions

seront prochainement déposés.

Elles concernent seulement celles relatives aux travaux qui pourront être réalisés et terminés en 2019, à savoir :

- Création point de stationnement et éco gare
- Création aire de jeux
- Valorisation route du sel
- Mise en valeur du patrimoine Etude voie douce

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer .

**Après avoir délibéré, adopté à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.**

### DELIBERATION 2019-12

#### Demande de subvention DETR Bourg Centre

Vu la délibération du Conseil Municipal 2018 -45 du 02 août 2018 portant sur le programme pluriannuel d'investissements et d'aménagements ;

Vu le dossier de demande de subvention au titre de la DETR numéro 2019-3158 réceptionné en sous-préfecture le 6 décembre 2018.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement BOURG CENTRE qui fait l'objet d'un contrat cadre BOURG CENTRE OCCITANIE qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Aude, la Commune de La Palme, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, en y associant le PNR de la Narbonnaise, les services du Département, les services de l'Etat, le CAUE 11 et les chambres consulaires ;

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## C'est voté !

M. le Maire indique que ce type de projet peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR et propose le plan de financement suivant :

Montant en € : 1 165 000

Etat : 30 % soit 349 500 €

Région : 30% soit 349 500 €

Département : 20 % soit 233 000 €

Commune : 20% soit 233 000 €

**Après avoir délibéré, adopté à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.**

### DELIBERATION 2019-13

**Motion pour soutenir le port de pêche de Port-La Nouvelle et les professionnels locaux de la filière, confrontés au futur plan de gestion européen de la pêche.**

Le port de pêche de Port-La Nouvelle est durement éprouvé depuis plusieurs années en raison d'une diminution de la ressource, un constat également dressé sur l'arc Méditerranéen et touchant les pêches côtières, en étang et hauturières.

Les professionnels de la pêche en sont les premières victimes et vont subir de nouvelles mesures européennes qui vont les affaiblir à nouveau. Parce que d'autres choix de pêche durable proposés par la profession sont possibles, et sur l'initiative commune de la filière pêche et d'autres collectivités dont nombre de familles vivent de la pêche, la commune de LA PALME apporte sa confiance et son soutien aux professionnels de la pêche, et sollicite les pouvoirs publics au niveau national à tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts de la profession au niveau européen.

### DELIBERATION 2019-14

**Instauration Contrats Civiques**

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION 2019-15

**Mise à jour tableau des effectifs**

Monsieur le maire indique à l'assemblée de la nécessité de créer les divers postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'agent de maîtrise suite à la réussite de concours et examen professionnel.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

Retrouvez l'intégralité en  
mairie sur simple demande

### DELIBERATION 2019-16

**Convention maître nageur SAUVETEUR Plage SDIS**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'aménagement de la plage du Rouet, et afin d'en assurer la surveillance, des nageurs sauveteurs sont mis à disposition de la commune de La Palme par le SDIS.

Dans ce contexte, la convention de mise à disposition doit être reconduite entre la commune et le SDIS. L'objet de cette dernière est de mettre non seulement à disposition du personnel, mais également les matériels de surveillance de secours et d'intervention pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

En contrepartie, la commune de La Palme met à disposition du SDIS les infrastructures de plage et en assure l'entretien, la mise en place et le fonctionnement.

Par ailleurs, le coût de la prestation est fixé à 76 € par jour et par sauveteur.

Enfin la présente convention est valable pour l'année 2019

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

### DELIBERATION 2019-17

**Approbation Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du « Grand Narbonne ».**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la CLETC du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » s'est réunie le 19 Février 2019 suite à l'évaluation des charges transférées dans le cadre des nouvelles compétences de la communauté

EN SEANCE DU 13 MARS 2019

d'agglomération issues de la loi NOTRe. A cet effet, ce rapport indique que : Concernant les dépenses de la Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, aucun cout moyen lié à des dépenses d'équipement n'a été identifié, ni même aucune dépense, ni aucune recette de fonctionnement n'ont été relevées. Il est ainsi proposé de ne pas impacter les attributions de compensation au titre de cette compétence.

Concernant les dépenses « Promotion du tourisme », lors du transfert de la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 6 communes n'ont pas été intégrées dans l'étude KPMG, car elles n'avaient pas de charges transférées relatives à la compétence.

Ces communes percevaient néanmoins la taxe de séjour qui a été transférée en 2018 lorsque le GRAND NARBONNE a instauré la taxe de séjour intercommunale.

Les communes concernées sont : Mirepeisset, Ouveillan, Peyriac de mer, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude et Vinassan.

Une évaluation applicable aux attributions de compensation sera proposée.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 2019-18** **Achat des terrains SCI OPALE/** **Commune de La Palme**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de concrétiser le projet d'implantation des colonnes enterrées, il conviendrait d'acquérir une pour l'euro symbolique la parcelle B 3309 bande de terre où sont encastrées les conteneurs, soit 74 m<sup>2</sup>.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 2019-19** **Dénomination de deux rues** **des terrains de l'ancienne** **cave coopérative**

M. le Maire propose a dénomination des deux rues nouvellement créées au quartier de l'ancienne cave coopérative : Rue des vendangeurs et Impasse de la cave des Mistelles

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**

## **BUDGET 2019**



#### **DELIBERATION 2019-20** **Vote du Compte Administratif**

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de M. Henri FORGUES, 1<sup>er</sup> Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jean-Paul FAURAN, après être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et des fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4°Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations :

M. FAURAN, M. FORGUES, MME. GIMON, M. LECOCQ, M. CALAMEL, MME AVELLANEDA, MME BRARD, MME CHIAPPINI, MME FAURE, M. FUENTES, MME GALINIER, M. KHALKHAL, MME LEROUX, M. MARTROU, M. PEYRIN, M. VILLOT.

**Après avoir délibéré, vote pour 13, abstention 3**

#### **DELIBERATION 2019-21** **Vote Compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2018. Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Après avoir délibéré, vote pour 14, abstention 3**



# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## En Séance du 04 avril 2019

### C'est voté !

#### DELIBERATION 2019-22

##### M14 Budget Communal affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2018 au budget communal est de 1.122.381,85€.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat, le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent 2018 ainsi qu'il suit sur le budget 2019 : 572 381.85 € en section de fonctionnement article 002 : excédent antérieur reporté 269 761,45 € en section d'investissement article 001 : excédent antérieur reporté 280 238.55 € en section d'investissement article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

**Après avoir délibéré, adopté à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.**

#### DELIBERATION 2019-23

##### Budget Communal: Vote du budget primitif 2019

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 594 531 €. Dépenses et recettes d'investissement : 1 172 000 €

**Après avoir délibéré, adopté à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.**

#### DELIBERATION 2019-24

##### Finances Locales : Vote des taux d'imposition

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 750 237 € ;

Considérant que la commune de La Palme entend poursuivre son programme sans augmenter la pression fiscale, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 13.57 %
- Foncier bâti = 21.44%
- Foncier non bâti = 63.83%

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité**



## EN SEANCE DU 4 AVRIL 2019

Retrouvez l'intégralité des délibérations en mairie sur simple demande.



# TRAVAUX : Chantier de l'ancienne cave

## Résidence « Les Palmiers »

La Compagnie Immobilière Méditerranée/Groupe Action Logement, livrera à l'O.P.H. Domitia Habitat un ensemble immobilier composé de 40 logements dénommé Résidence Les Palmiers .

Après une longue phase de démolition de l'ancienne cave coopérative "Les Vignerons de Fitou-La Palme" et de terrassement du site, les travaux d'élévation, d'une durée de 15 mois environ, ont démarré en mars 2019 et seront achevés au courant de l'été 2020 pour une livraison à suivre.



La « Résidence Les Palmiers » comprendra un petit immeuble en R+3 de 15 logements collectifs et 2 locaux commerciaux indépendants destinés à recevoir une pharmacie et un cabinet de chirurgie dentaire au rez de chaussée.

L'ensemble immobilier, situé 37 avenue de la Mer, comprendra également 25 maisons de ville individuelles groupées qui permettront de répondre à la demande locative sociale de la ville de La Palme.



L'opération immobilière qui prend corps sur un terrain d'assiette de 6 232 m<sup>2</sup> permettra la réalisation de 40 logements répartis en 2 T1, 10 T2, 20 T3 et 8 T4, d'une surface habitable totale d'environ 2 485 m<sup>2</sup>. Le projet prévoit également la réalisation de 46 places de stationnement et 19 garages dédiés aux futurs usagers de la « Résidence Les Palmiers ».

Ces 40 logements composant la "Résidence Les Palmiers", destinés à intégrer le patrimoine immobilier de l'OPH du Grand Narbonne, sont complétés par la réalisation d'un lotissement urbain de 20 lots de terrains à bâtir en accession libre, actuellement en cours de commercialisation.



## CADRE DE VIE



### INAUGURATION DE QUATRE CONTENEURS ENTERRES

Le mardi 5 février 2019 à 14h30 au lotissement Saint Antoine situé au croisement du CD 175 et du chemin de l'Estradelle a eu lieu l'inauguration des colonnes enterrées en présence de Guillaume Heras, Vice-président du Grand Narbonne délégué à la Politique des déchets, de M. Jean-Paul Fauran, Maire de La Palme, des élus municipaux ainsi que les entreprises et les services du Grand Narbonne.

Dans le cadre de sa compétence « collecte de déchets », le Grand Narbonne a lancé dès 2011, la mise en place de conteneurs enterrés sur les communes qui en font la demande. La commune de La Palme est très engagée dans le domaine de l'environnement et du tri sélectif. La municipalité impose à tous les nouveaux lotisseurs une emprise foncière nécessaire à l'installation de conteneurs enterrés.

Généralement, tout dispositif est composé d'un conteneur enterré pour le verre, un pour tous les emballages recyclables et le papier et deux pour les ordures ménagères.

L'investissement pour le dispositif de tri enterrés au Lotissement Saint Antoine est de 8 750 € pour la fourniture des cuves pris en charge par le Grand Narbonne, 16 250 € pris en charge par la commune de La Palme et 10 000 € pris en charge par l'aménageur. La commune assure par ailleurs les travaux de voirie.

La municipalité entend poursuivre sa politique de remplacement progressif des conteneurs par des colonnes enterrées afin de renforcer l'esthétique et l'attractivité du village tout en favorisant le geste de tri et la propreté des lieux.

#### ETAT DES LIEUX

#### CONTENEURS ENTERRES

##### CONTENEURS EXISTANTS

- CD 175 : 4 éléments
- Place du Portanel : 4 éléments
- Rue A. Daudet : 3 éléments
- Rue Lamartine : 3 éléments
- Pl. République ; 6 éléments
- Rue des Corbières : 4 éléments
- Rue des Faïsses : 4 éléments
- Rue Roumanille : 3 éléments
- Rue des Palmiers : 4 éléments

##### CONTENEURS A VENIR :

- Cave coopérative : 4 éléments
- La Corbière : 8 éléments
- Pl. G. de Gaulle : 8 éléments

## CONTENEURS ENTERRES : Vos points de collecte



Rue Lamartine



CD 175



Rue des Corbières



Rue des Faïsses



Place du Portanel



Place de la République



Rue Roumanille



Rue Alphonse Daudet



Rue des palmiers

## CHEMIN DE RANDONNEE

### Création d'un nouvel itinéraire entre le Salin et la plage

Dans le cadre du projet de la Route Bleue du Sel et des Pêcheurs qui devrait relier les salins de Gruissan et de La Palme, un itinéraire piéton a été défini afin de relier le village au salin de La Palme en direction de la plage du Rouet.



Cette opération, réalisée en partenariat avec le SIVOM Corbières en Méditerranée, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et le Conservatoire du Littoral devrait prochainement voir le jour.

## SECURITE

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la commune de La Palme s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population : **TELEALERTE**

Ce dispositif permet d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui sera prochainement actualisé. Les risques concernés par ce dispositif sont : inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, risque industriel, attentat....

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, par fax, ou par mail de risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, ou des courriels.

Il est donc indispensable de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles, si vous souhaitez être alerté par la commune.

### POUR VOUS INSCRIRE

Vous souhaitez vous inscrire? Il vous suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire ci-dessous ou sur le site internet de la commune au [www.la-palme.fr](http://www.la-palme.fr) ou en flashant le QR Code ci-contre.



Pour plus d'informations, contactez la mairie au 04 68 48 15 23 ou [mairielapalme@wanadoo.fr](mailto:mairielapalme@wanadoo.fr)



# La Palme

Ma ville, je l'aime,  
je la protège !

# alerte information

Soucieuse de la sécurité de ses habitants,  
votre commune a mis en place  
**un système d'alerte à la population**



Pour recevoir gratuitement les alertes de votre commune, inscrivez vous sur [www.la-palme.fr](http://www.la-palme.fr) ou flashez le QR Code ci-dessus, ou complétez le **formulaire en mairie**

Votre système d'alerte est développé par 




### Fiche d'inscription

Au service d'alerte de La Commune de **La Palme**



Cette fiche est à envoyer ou à déposer :

Mairie de La Palme  
13, rue Joe Bousquet  
11480 La Palme

Je soussigné (nom en majuscule),

Prénom \_\_\_\_\_

Demeurant (adresse) \_\_\_\_\_

**Souhaite bénéficiaire du système d'information mis en place par La Commune de La Palme POUR ÊTRE ALERTÉ par :**

**Message vocal :**

N° de téléphone n°1 : \_\_\_\_\_

N° de téléphone n°2 : \_\_\_\_\_

N° de téléphone n°3 : \_\_\_\_\_

N° de téléphone n°4 : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir des SMS :**

N° de mobile : \_\_\_\_\_

**Courriel :**

Adresse Courriel \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RGPD de la commune de La Palme, que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : [mairielapalme@wanadoo.fr](mailto:mairielapalme@wanadoo.fr)  
Ces données sont collectées afin de vous abonner et vous adresser des alertes à la population. Vos données sont destinées aux services en charge de la diffusion de ces alertes. Elles sont hébergées en environnement hautement sécurisé par son sous-traitant citilecom. Les services en charge du support informatique de la Mairie de La Palme peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.

Les données collectées seront conservées pendant la durée de votre inscription au service.  
Conformément à la réglementation applicable\* en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse du responsable des traitements indiqués précédemment, en précisant votre nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.  
En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ([mairielapalme@wanadoo.fr](mailto:mairielapalme@wanadoo.fr)) ou auprès de la CNIL.  
Il est rappelé que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

\*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

Je déclare accepter que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées comme défini ci-dessus.

## CITOYENNETE



### LE GRAND DEBAT NATIONAL

Alain Thirion, Préfet de l'Aude, a invité les maires du Département à une réunion d'échanges concernant les contributions et débats qui ont pu avoir lieu depuis le début de la situation conflictuelle qu'a connu notre pays depuis fin novembre, et à lui remettre les contributions de la population au Grand Débat National dont la date limite avait été fixée au 15 mars, pour aboutir à une synthèse courant avril.

A La Palme, l'intégralité des contributions a été réalisée sous la forme de courriers ou d'e-mail

via le site internet de la commune, entraînant l'ouverture d'un « Cahier de doléances et de propositions ». Le Maire, Jean-Paul FAURAN, a remis l'intégralité de ces documents en main propre à M. le Préfet de l'Aude ainsi qu'une copie au Député de la 2ème circonscription de l'Aude, Alain Péréa, lors du Grand Débat National du 25 février à Sigean. La majorité municipale a souhaité contribuer au Grand Débat National et a soumis plusieurs revendications municipales.

## LES REVENDICATIONS MUNICIPALES

1. Suppression du FNGIR
2. Compensation de la taxe d'habitation : sécurisation des ressources équivalentes après sa suppression
3. Lutte contre les inégalités de développement économique et géographique des territoires
4. Maintien des aides et des dotations de l'Etat et compensation des obligations supplémentaires appliquées aux communes
5. Maintien des services de proximité (perception, bureau de poste,...)
6. Favoriser l'implantation d'un médecin en milieu rural
7. Suppression de la Directive européenne sur le temps de travail pénalisant les sapeurs-pompiers volontaires

## Collecte des encombrants



## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

### Rappel des Règles

Le ramassage des encombrants a lieu le 3e jeudi de tous les mois de l'année (sauf le mois d'Août). Il s'agit d'un service gratuit .

Pour bénéficier de ce service et pour des raisons d'organisation du ramassage, les usagers doivent **impérativement** s'inscrire auprès de la mairie, **48h avant** la date de collecte, par téléphone au **04 68 48 15 23**. Pour rappel, les encombrants doivent être déposés la veille du jour de ramassage et placés sur le domaine public. Les agents ne doivent en aucune façon pénétrer dans les propriétés des habitants. Prochains ramassages : les jeudis 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre.

## PERISCOLAIRE

### Galette des rois et Chandeleur

Les enfants ont pu réaliser, lors de la garderie du soir de 16h30 à 18 h 30, dans l'enceinte de l'école de la palme, des galettes des rois. Ils ont également confectionné les fèves en pâte à sel. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets sur le goût et la découverte des nouvelles saveurs.

A l'occasion de la chandeleur, les enfants ont pu participer à la confection de crêpes.



### Les activités du Club Ados

Chaque vacances scolaires, le Club ados organise des sorties avec nos ados. Pendant les vacances d'hiver une sortie randonnée en raquettes dans la neige du Col de la Llose a été organisée ainsi qu'une sortie à la patinoire de l'Espace Liberté de Narbonne. Les vacances se sont clôturées par un goûter. Demandez le programme des animations proposées par le Club Ado et inscrivez-vous au 06 18 27 50 42. Le Club Ado est également ouvert tous les mercredis de 14h00 à 18h00.



Le Club Ados  
De 11 à 17 ans

Tel. 06 18 27 50 42

### La Vigne des enfants



Le club ados et les employés communaux étaient mobilisés pour poursuivre les travaux de la vigne des enfants. Gérard Romero, Président de l'association Art et Vin en était l'organisateur en concertation avec M le Maire.

# VIE LOCALE

RÉTROSPECTIVE - ÉVÉNEMENTS



## DIMANCHE 10 MARS : VIDE GRENIER DES PALMI GIRLS



## DIMANCHE 17 MARS : RALLYE CORBIERES MARITIMES



## CEREMONIE DE COMMEMORATION DU 19 MARS 1962



## VIE LOCALE

### LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

#### LA PALME RANDO VTT



Riche d'une centaine d'adhérentes et adhérents, « La Palme Rando VTT » est une association dynamique et conviviale.

Hormis les traditionnelles randonnées des lundis, mardis et jeudis, elle sait élargir son cercle de découvertes pour user ses semelles en sortant du département (Le Petit Train Jaune, Le Lubéron ...), voire du pays (L'Andorre, Les Baïles, L'Italie... et bientôt La Crète (Grèce). L'association participe également à l'animation du village : elle est présente à Las Claous de La Paumo, au Téléthon et organise un vide grenier chaque été.

La Palme rando organise des sorties tout au long de l'année pour réunir les gourmands et renforcer les liens. Sans oublier Le Grand Repas Partage qui clôture chaque année l'Assemblée Générale. Le « culturel » est aussi au programme avec des projections retraçant les voyages effectués et « le romantique » avec les randonnées de La Pleine Lune ou du Lever de Soleil sur la Mer.

Passent ainsi les jours, les semaines et les mois ! Rejoignez nous ! La Présidente Suzanne MASSOL, les membres du bureau, les adhérentes et les adhérents vous souhaitent, selon la formule consacrée de « Joyeuses Fêtes de Pâques » .

#### Contacts :

[lapalmerando@gmail.com](mailto:lapalmerando@gmail.com)  
tel. 06 14 81 03 38

#### Associations Les Chats Libres

Bientôt 13 ans que nous intervenons pour faire stériliser les chats des rues du village ce qui a permis d'éviter de nombreuses naissances. On peut constater que leur population a sérieusement diminuée malgré que quelques propriétaires s'opposent à leur stérilisation. Nous avons créé en 2006 l'association lorsque la veille de Noël nous avons assisté à un empoisonnement de plusieurs chats constaté par Mme BAMES, vétérinaire. C'est intolérable car se sont des êtres vivants surtout qu'ils sont la meilleure barrière contre les rats.

Aidez-nous à poursuivre notre action. Rappel cotisation : 15€. Pour nous joindre : 07.82.39.21.99 / 06.37.83.49.12/ 06.41.04.77.25.

#### Les Mad'Laines



**La Club des aînés « La Palme d'Or » en partenariat avec les « Mad'Laines » :**

Venez nous rejoindre tout au long de la semaine pour partager et échanger, dans un environnement chaleureux et convivial.

#### ACTIVITES PROPOSEES :

Le Lundi de 14h à 17 h

**Tricot - Crochet**

Le Mardi de 14h30 à 17h30

(2 fois par mois)

**Lotos**

Le Mercredi de 14h30 à 17h30

**Jeux de cartes - Tarots**

Le Jeudi de 14h30 à 17h30

**Informatique**

Le Vendredi de 14h30 à 17h30

**Scrabble**

**Contact : Michèle PETIT**

**Tél. 06 60 38 31 24**



**Club des aînés  
« La Palme D'Or »  
11480 LA PALME**

## VIE LOCALE

### PROGRAMME « SANTE VOUS BIEN »

Le 25 février à 14h30, s'est tenue salle Jean Moulin, une conférence organisée par Madame ANDRIEU, responsable du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) dédiée aux personnes de 60 ans et plus en partenariat avec la commune de La Palme, représentée par Madame Alix BRARD, conseillère municipale.

Deux thèmes ont été abordés: l'alimentation et l'activité physique adaptée. Deux ateliers ont été proposés : la gym santé tous les mardis de 9h30 à 10h30 et la marche santé tous les jeudis de 16h30 à 17h30.



Plusieurs ateliers se dérouleront au Complexe associatif de mimos à fin juin. Des ateliers seront consacrés à l'alimentation, à la marche santé et la gym santé. Les ateliers alimentation proposés par un diététicien auront lieu les lundis 15 avril, 13 mai et 17 juin de 14h00 à 17h00. Pour plus d'informations, contactez l'association « Ma Vie » au 06 15 83 69 27. [mavie.apa@gmail.com](mailto:mavie.apa@gmail.com)

## UN NOUVEAU RESTAURANT AU SALIN

### Restaurant « La Pacheyrasso »



Au cœur du Salin de La Palme, entre mer et garrigue, Damien et Gwendal vous proposent de découvrir leur cuisine, vivante et chaleureuse dans une ambiance guinguette qui séduira petits et grands.

L'équipe de « La Pacheyrasso » vous attend nombreux pour venir déguster leurs mets et passer un moment agréable, dans un cadre magique et authentique, pour le plaisir des pupilles et des papilles !

## PARCOURS SPORTIF SAPEUR POMPIER 2019



Les épreuves du Challenge de la Qualité de l'AUDE ont eu lieu cette année au Stade Municipal de CAUNES-MINERVOIS le samedi 23 mars 2019. Plus de 350 personnes, sapeurs-pompiers féminins et masculins des différents centres de secours étaient réunis pour cette journée placée sous le signe de la convivialité. Des catégories minimales à vétérans, le parcours permet à chacun de se mesurer sur les épreuves d'athlétisme : corde, demi-fond, lancer de poids, vitesse et saut en hauteur et surtout le Parcours Sportif.

L'équipe du corps de Pompiers de La Palme a participé brillamment. Aubin FAURAN a terminé 1<sup>er</sup> de la catégorie Junior et participera aux épreuves athlétiques pour le Parcours Sportif Régional qui se déroulera à CANNES, le samedi 18 mai.



# INFOS PRATIQUES

## LES SERVICES DU GRAND NARBONNE

### Permis de Louer



Le permis de louer est un dispositif de lutte contre l'habitat indigne. Depuis le 1er avril 2019, les propriétaires (ou leurs mandataires) de secteurs ciblés doivent demander un « permis de louer ». Ils ont pour obligation de faire une demande d'autorisation préalable de mise en location (APML).

Il s'agit d'une intervention avant l'occupation de logements pouvant porter atteinte à la sécurité des occupants ou à la salubrité publique. En pratique, la mise en location est subordonnée à la délivrance d'une autorisation préalable par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. Le bailleur doit remplir un document qu'il doit transmettre au service habitat du Grand Narbonne, accompagné d'un diagnostic.

#### En savoir plus :

[www.legrandnarbonne.com](http://www.legrandnarbonne.com)

Service Habitat du Grand Narbonne : 04 68 58 14 58

### Bénéficier des conseils d'un Architecte



*Des conseils gratuits pour les particuliers. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) tient des permanences régulières à Narbonne, sur rendez-vous.*

Un architecte-conseiller du CAUE de l'Aude est au service des particuliers qui construisent, agrandissent ou réhabilitent des bâtiments sur les communes du Grand Narbonne, avant le dépôt d'une demande de permis de construire. Il aide à préciser les caractéristiques du projet. Il ne fait pas de plan, mais peut schématiser les orientations suggérées.

**Permanences** « Conseils en architecture et rénovation du CAUE » uniquement sur RDV, deux demi-journées par mois : **le 2e et le 4e vendredi du mois**, de 8h30h à 12h.

**Lieu** : Maison des services au public du Grand Narbonne.  
8 avenue Maréchal Foch à Narbonne.

**Contact CAUE** : 04 68 11 56 20.  
[www.caue-lr.fr/caue-de-laude](http://www.caue-lr.fr/caue-de-laude)



A compter du 11 Mars 2019, les titres de transport Citibus se modernisent et deviennent « sans contact ». Le Pass'Agglo (la carte unique des équipements du Grand Narbonne) et les tickets QR Code remplaceront définitivement l'ancienne billetterie papier.

Cette nouveauté mise en œuvre par le Grand Narbonne a pour objectif de faciliter les déplacements quotidiens des usagers et d'obtenir des données sur les habitudes de déplacement pour améliorer le réseau.

La billetterie offre également une image plus moderne du réseau et un renouvellement des titres de transports facilités via le site [www.citibus.fr](http://www.citibus.fr) et la nouvelle application mobile E-boutique Citibus.

Si vous souhaitez des exemplaires supplémentaires, vous pouvez m'envoyer un mail de demande. L'ensemble de l'équipe Citibus reste à votre écoute pour toute question soit par téléphone au 04 68 90 18 18 ou via la page Facebook .

# INFOS PRATIQUES

## MEME EN VACANCE JE SAUVE DES VIES !

**DON DE SANG > RESERVES FRAGILES**

**Lundi 5 Août de 15h à 19h**  
**Salle Jean Moulin**

AVEC LES VACANCES LES RÉSERVES BAISSENT,  
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!  
**DONNEZ VOTRE SANG DÈS MAINTENANT !**



**Partagez votre pouvoir,  
Donnez votre sang !**

**EFS**  
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
*Des donneurs  
avec puissance*



L'Établissement français du sang et l'association des donneurs de sang bénévoles de La Palme vous invitent à donner votre sang sur la collecte organisée cet été à La Palme. RDV à la Salle des fêtes Jean Moulin, Place du 18 juin, Lundi 5 août de 15h à 19h.

## INSCRIPTION CHANTIER JEUNES



Chaque année, Le Grand Narbonne met en place des chantiers jeunes. Un chantier jeunes vise à employer 8 à 12 filles et garçons, âgés de 16 à 18 ans, durant les vacances scolaires.

### Vous souhaitez candidater ?

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur le site internet du Grand Narbonne ou retirer le dossier d'inscription à l'accueil de l'hôtel d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne situé au 12 bd Frédéric Mistral à Narbonne.

### Période d'inscriptions :

La période d'ouverture des inscriptions pour les chantiers jeunes de 2019 sont les suivantes .

**Pour les vacances d'été :**  
entre le 29 avril et le 17 mai.

**Pour les vacances d'octobre :**  
entre le 9 et le 20 septembre.

**Pour les vacances de décembre :** entre le 11 et le 22 novembre.

Le nombre de jeunes par chantier est de 8 à 12 jeunes maximum .

LE GRAND NARBONNE  
VOUS FACILITE ENCORE PLUS  
LE TRI SÉLECTIF

Dans l'Aude, tous les emballages se trient !

À partir de 2019,  
**tous vos emballages**  
vont dans  
le bac jaune !

legrandnarbonne.com CITEO Grand NARBONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



## VOS PERMANENCES

### CIAS

Le CIAS Corbières Méditerranée organise une permanence à la Mairie de La Palme les **lundis 17 Juin , 16 septembre et 09 décembre 2019** de 9h00 à 10h00.

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme **Vanessa CARMONA**, Assistante sociale, se rendra tous les mercredis matins en Mairie de La Palme les : 15 mai , 05 juin, 10 juillet, 21 août , 11 septembre, 09 octobre , 20 novembre et 10 décembre .

### ET MAINTENANT C'EST A VOUS...



Si vous souhaitez diffuser une information ou annoncer un évènement dans le Petit Palmiste, contacter la mairie au 04 68 48 15 23 avant le 22 juin. Prochaine sortie du Petit Palmiste : Fin Juillet 2019.



# AGENDA

## MAI - JUIN - JUILLET 2019

Venez nombreux !



11 et 12 Mai

### AMERICAN FOLLIES

8ème édition

[Salle Jean Moulin et](#)  
[Place du 18 juin](#)



Du 3 Juin au  
1er Juillet

### PRINCE OF SPEED 2ème édition

[Place du Rouet La Palme](#)



21 Juin

### FETE DE LA MUSIQUE

Dès 19h

[Place du 18 juin](#)



14 JUILLET

### FETE NATIONALE

10h défilé 19h bodegas

[Salle Jean Moulin et](#)  
[Place du 18 Juin](#)



21 et 22 Juillet

### L'ÉTÉ DES ARTISTES

9ème édition

Dès 19h

[Village et Plage](#)



19 Juillet

### FETE DU SEL AU SALIN

Cérémonie du don du sel, apéritif et repas

[Salin de La Palme](#)



+ d'infos : Office de tourisme - tél. 04 68 48 14 81 - [lalpalme@legrandnarbonnetourisme.fr](mailto:lalpalme@legrandnarbonnetourisme.fr)